



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 12 avril 2023

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

OBJET :

DE-CDE-23-04-1-1) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi douze avril à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 05 avril 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, M. MOULY,
Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT,
Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme FOURNIER, Mme BARRIERE,
M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, Mme SERVIAN,
M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M.
GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le projet de budget primitif pour 2023 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 29 mars 2023 ;

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : M. RIBET,,)

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget primitif pour l'exercice 2023, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, en cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, à la somme totale de 11 746 514 €.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé